

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 49  
  
En exercice : 49  
  
Présents : 33

N°238

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 DÉCEMBRE 2018

**L'AN deux mille dix huit, le 19 décembre**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, Adjoints au Maire

CECOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : RUER Marc, MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, ALVES Presilya.

Représentés par :

Madame Leila TLILI	Monsieur Mohamed Fathi TLILI
Madame Danielle MARINO	Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Fethi CHOUDER	Monsieur Anthony DAGUET
Madame Sylvie DUCATTEAU	Madame Sophie VALLY
Monsieur Eric PLEE	Monsieur Lionel DONNET
Monsieur Kilani KAMALA	Monsieur Nourredine KADDOURI
Monsieur Guillaume SANON	Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Hana RABAH	Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Jean-Yves VANNIER	Madame Evelyne YONNET
Monsieur Rachid ZAÏRI	Monsieur Daniel GARNIER
Madame Nadia LENOURY	Monsieur Damien BIDAL
Monsieur Arab ALI CHERIF	Monsieur Abderrahim HAFIDI

---

Secrétaire de séance : Magalie CHERET

---

Direction Générale Adjointe Solidarités et Proximité/ Direction de l'Education et de l'Enfance/Service Enseignement

**OBJET : Remise gracieuse de la créance de M. Tamboura pour ses participations aux frais de restaurants scolaires et centres de loisirs.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°105 du 14 juin 2018 relative à la modification de délégation d'attribution accordée à Madame la Maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

Vu le code de la Comptabilité Publique ;

Vu le budget communal ;

Considérant l'incendie qui a touché la famille ;

Considérant qu'il y a lieu de ne pas aggraver la situation financière de la famille déjà en difficulté ;

Adoption à l'unanimité par 46 pour

**DELIBERE :**

**DECIDE** de procéder à une remise gracieuse de 227,08 € sur la dette de l'identifiant n° 51415

**INSCRIT** cette somme au budget pour permettre cette opération.

Reçu en préfecture le : 21/12/18

Publié le : 21/12/18

Certifie exécutoire : 21/12/18

Pour la Maire,  
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

